

Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine
Comité Syndical – Séance du 16 juillet 2018
Délibération 2018_07 Adoption du Budget Primitif 2018

Le lundi 16 juillet 2018, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine s'est réuni, en séance ordinaire sous la Présidence de M. Renaud LAGRAVE.

Nombre de délégués : 37

Nombre de voix : 89

Présents titulaires (30) :

Mme Christine BOST, M. Claude CARPE, M. Christophe CATHUS, M. Arnaud COLLIGNON, M. Yvon COTTERRE, M. Michel COUZIGOU, M. Véronique DE MAILLARD, M. Gaëtan DE TROGOFF, Mme Brigitte DESVAUX, M. Guy DEWEVRE, M. André DUVIGNAU, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Olivier GEORGIADES, Mme Anne GÉRARD, M. Michel GERMANEAU, M. Jean-Michel IRATCHET, M. Michel LABARDIN, M. Renaud LAGRAVE, M. Jean-François LARENAUDIE, M. Alain LECOINTE, Mme Claude MELLIER, M. Jacques MIGOZZI, Mme Christine MOEBS, M. Jacques MORISSET, M. Christian PRADAYROL, M. Jean-Claude SAUBION, M. Alain SOULIE, M. Philippe TILLET, M. Bertrand TORTIGUE.

Présents suppléants (3) :

M. Mathieu BERGÉ, M. Michel DUCHÈNE, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU.

Pouvoirs (4) :

M. Gilles BÉGOUT à M. Jacques MIGOZZI, Mme Claire MORY à M. Christian PRADAYROL, M. Frédéric NEVEU à Mme Véronique DE MAILLARD.

Secrétaire de séance :

Mme Anne GÉRARD est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

DELIBERATION 2018_07 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le Pacte financier du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Considérant l'installation ce jour des délégués du Comité Syndical du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Considérant le choix effectué par le Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine de retenir l'instruction budgétaire et comptable M14 pour l'élaboration de son budget,

Considérant les dispositions légales en la matière, il est proposé au Comité Syndical de :

Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine
Comité Syndical – Séance du 16 juillet 2018
Délibération 2018_07 Adoption du Budget Primitif 2018

- se prononcer sur le vote du Budget Primitif 2018 sans organisation d'un débat sur les orientations budgétaires au préalable en raison de l'installation ce jour du Comité Syndical ;
- d'opter pour un vote du budget par nature accompagné d'une présentation fonctionnelle, étant entendu que le vote par fonction ne présente pas d'intérêt particulier compte tenu des compétences du Syndicat Mixte.

Ceci étant exposé, le projet de Budget Primitif 2018 du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine proposé s'élève à **641 667 € pour l'exercice 2018 (d'août à décembre)**.

La répartition entre sections est envisagée comme suit :

- en fonctionnement : 641 667 €
- en investissement : 260 000 €.

Présentation synthétique du Budget Primitif 2018

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Référentiel multimodal régional	26 000 €	Cotisations	641 667 €
Système d'information multimodal	90 000 €		
Études et projets intermodaux	100 000 €		
Charges de communication	70 000 €		
Charges de fonctionnement	10 667 €		
Charges de personnel	85 000 €		
Virement à la section d'investissement	260 000 €		
TOTAL	641 667 €	TOTAL	641 667 €

Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine
Comité Syndical – Séance du 16 juillet 2018
Délibération 2018_07 Adoption du Budget Primitif 2018

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Système d'information multimodal	250 000 €	Virement de la section de fonctionnement	260 000 €
Matériel de bureau et matériel informatique	10 000 €		
TOTAL	260 000 €	TOTAL	260 000 €

Dépenses de fonctionnement

Les **charges à caractère général** (chapitre 011), d'un montant de 296 667 €, s'articulent autour des principaux projets suivants :

- 100 000 € pour le portage de projets intermodaux inscrits dans le Programme d'actions dont notamment le lancement d'une étude d'optimisation des offres globales de transport, la hiérarchisation des pôles d'échanges multimodaux et l'amorçage d'enquêtes déplacements ;
- 90 000 € pour le Système d'Information Multimodal (SIM) « Modalis » au titre de sa mise en service en septembre 2018, de son hébergement et de sa maintenance à compter de cette date ;
- 70 000 € au titre des charges en communication nécessaires au déploiement du SIM et des projets de titres multimodaux à l'échelle du Syndicat Mixte ;
- 26 000 € pour le référentiel multimodal régional (RMR) et ses coûts de fonctionnement et de développement vers l'open data ;
- 10 667 € pour diverses charges de fonctionnement liées à la mise en place effective du Syndicat Mixte (locaux, fournitures, télécommunication, reprographie, déplacements, etc...).

Les **charges de personnel et frais assimilés** (chapitre 012) pour 85 000 € sont affectées :

- au paiement des salaires et charges associées suite au recrutement d'un(e) Directeur/trice et d'un(e) Responsable administratif et financier (embauches envisagées en octobre 2018) ;

Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine
Comité Syndical – Séance du 16 juillet 2018
Délibération 2018_07 Adoption du Budget Primitif 2018

- au remboursement de la mise à disposition auprès du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine par la Région Nouvelle-Aquitaine de deux chefs de projet technique (2 ETP).

Les **opérations d'ordre** (chapitre 023) à hauteur de 260 000 € au titre du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Recettes de fonctionnement

Les **participations** (chapitre 74) des autorités organisatrices membres du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine représentent 641 667 € de recettes en fonctionnement pour l'année 2018.

Établies conformément à l'article 20.1 des statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine, les cotisations des membres du Syndicat Mixte proposées pour l'exercice 2018 sont établies au prorata temporis sur les 5 mois d'existence du Syndicat Mixte.

Autorités organisatrices membres	Cotisation en année pleine	Cotisations 2018
Région Nouvelle-Aquitaine	850 000 €	354 167 €
Bordeaux Métropole	100 000 €	41 667 €
Communauté d'agglomération Limoges Métropole	60 000 €	25 000 €
Communauté urbaine du Grand Poitiers	50 000 €	20 833 €
Communauté d'agglomération de La Rochelle	50 000 €	20 833 €
Communauté d'agglomération du GrandAngoulême	40 000 €	16 667 €
Communauté d'agglomération du Niortais	40 000 €	16 667 €
Communauté d'agglomération du Bassin de Brive	40 000 €	16 667 €
Communauté d'agglomération du Grand Périgueux	40 000 €	16 667 €
Communauté d'agglomération du Libournais	30 000 €	12 500 €

Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine
Comité Syndical – Séance du 16 juillet 2018
Délibération 2018_07 Adoption du Budget Primitif 2018

Communauté d'agglomération Royan Atlantique	30 000 €	12 500 €
Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	30 000 €	12 500 €
Communauté d'agglomération du Grand Cognac	20 000 €	8 333 €
Communauté d'agglomération Rochefort Océan	20 000 €	8 333 €
Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud	20 000 €	8 333 €
Communauté d'agglomération Bergeracoise	20 000 €	8 333 €
Communauté d'agglomération Val de Garonne	20 000 €	8 333 €
Communauté d'agglomération de Saintes	20 000 €	8 333 €
Communauté d'agglomération du Grand Dax	20 000 €	8 333 €
Communauté d'agglomération du Marsan	20 000 €	8 333 €
Communauté d'agglomération Tulle Agglo	10 000 €	4 167 €
Communauté d'agglomération du Grand Guéret	10 000 €	4 167 €
TOTAL	1 540 000 €	641 667 €

Dépenses d'investissement

Les **autres immobilisations corporelles** (chapitre 218) sont composées de :

- 250 000 € affectés aux investissements nécessaires à la mise en service opérationnel du Système d'Information Multimodal « Modalis » à travers la fourniture du système initial, la création du site internet dédié, la mise en place de marques grises et de web services ainsi que le développement des fonctionnalités innovantes attendues ;
- 10 000 € au titre de l'acquisition de matériel du bureau et matériel informatique (mobilier, ordinateurs, téléphones, logiciels de bureautique, etc...).

Recettes d'investissement

La section d'investissement est financée uniquement par le biais d'un virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) d'un montant de 260 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **d'adopter le Budget Primitif 2018 tel que présenté ci-dessus par le Président et annexé à la présente délibération ;**
- **de voter les crédits au niveau du chapitre conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**
- **de mettre en recouvrement un produit de 641 667 € au titre des cotisations annuelles des membres du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine comme exposé ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

**Le Président,
Renaud LAGRAVE,**

